

**DEPARTEMENT DES VOSGES**  
**ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU**  
**COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2013**

L'an deux mille treize, le 19 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame et Messieurs : MAIGROT Joëlle- DURAND Thierry- FLORIOT Sylvain, Adjoints.  
Mesdames et Messieurs : FLIELLER Catherine- GANIEZ Mireille- LAURENT Anne-Françoise-  
MACHARD Michel- PIERRE Bernard.

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Marie-Agnès BOUCHAIN, excusée.  
Monsieur Pierre SOUHAIT a donné pouvoir à Monsieur Thierry DURAND, excusé.  
Madame Marie-Francine FAUCHON.  
Monsieur FREBY Pierre-Jean

**SECRETAIRE** : Madame Joëlle MAIGROT.

**Date de convocation** : le 11 septembre 2013.

\*\*\*\*\*

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 18 juillet 2013, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Affaires scolaires : demande de subvention REP par le RPI Châtillon/Les Thons.
- 2) Forêt : vente de grumes façonnées et partage en nature des autres produits.
- 3) Convention de servitude alimentation en gaz naturel Impasse du Couvent : autorisation de signature à Monsieur le Maire.
- 4) Vente d'une parcelle communale : régularisation d'une délibération de 1972- Vente à Monsieur VOLOT.
- 5) Délégations au Maire : rapport.

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône  
Vosgienne

Informations diverses.

Questions diverses.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter au présent ordre du jour le sujet suivant:

- Modifications budgétaires du budget général.

Compte tenu des précisions apportées par Monsieur le Maire sur ce point ajouté, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification apportée à l'ordre du jour.

**2013-09-19-1- Modifications budgétaires du budget général.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle MAIGROT, Adjoint en charge des finances, qui présente au Conseil Municipal le devis de travaux supplémentaires établi par l'entreprise FUMASOLI, concernant le parking de la Maison des Associations.

Ces travaux supplémentaires nécessitent une modification budgétaire sur le budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modifications budgétaires suivantes :

**BUDGET GENERAL**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<u>Désignation</u>	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
022-Dépenses imprévues	2 500,00 €			
023- Virement à l'investissement		2 500,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>		

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<u>Désignation</u>	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
021- Virement du fonctionnement				2 500,00 €
2312-Op° 173- Aménagement parking- rénovation de l'ancien abattoir		2 500,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>2 500 €</b>		<b>2 500,00 €</b>

**2013-09-19-2- Affaires scolaires : demande de subvention REP par le RPI Châtillon/Les Thons.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain FLORIOT, Adjoint, qui informe le Conseil Municipal que le RPI de Châtillon/Les Thons sollicite la commune afin qu'elle puisse verser :

- La subvention REP d'un montant de 23 €/an/élève pour l'année scolaire 2013/2014.
- La subvention de Noël : 80 € par commune.

Deux enfants de Monthureux-sur-Saône sont scolarisés, par dérogation, au RPI Châtillon/les Thons.

Les élus font de nouveau remarquer qu'une subvention de Noël d'un montant de 80 € par commune correspond à 40 € par enfant en ce qui concerne Monthureux-sur-Saône.

Le Conseil Municipal estime qu'il vaudrait mieux verser un montant par enfant car, qu'une commune ait 10 enfants scolarisés ou un seul, la somme demandée est la même.

Proposition avait été faite dans ce sens lors du Conseil Municipal du 17/10/2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de régler pour l'année scolaire 2013/2014 au RPI Châtillon/les Thons, la subvention REP d'un montant de 23 € par élève et par an (pour deux enfants).
- **REFUSE** de régler la subvention de Noël d'un montant de 80 € par commune.

**2013-09-19-3- Forêt : vente de grumes façonnées et partage en nature des autres produits.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain FLORIOT, Adjoint responsable de la forêt communale, qui présente le programme de vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2014/2015 ainsi que le partage en nature des autres produits entre les affouagistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (2 abstentions : Madame Joëlle MAIGROT- Madame Mireille GANIEZ) :

- **DECIDE** du martelage et de la destination des produits des coupes des parcelles 19b, 19c, 23a, 23b, 30 et 38a figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2014 :

**Parcelle 19c :**

- Vente en bloc et sur pied.

**Parcelles 19c, 23a, 23b, 30 et 38a :**

- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2014/2015.
  - Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes.
- **LAISSÉ** à l'Office national des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles
  - **DECIDE** de répartir l'affouage par habitant
  - **DESIGNE** comme garants responsables :
    - Monsieur Joël HUMBERT- Monsieur Yves- Marie MALARDE- Monsieur Bruno GOUSSET.
  - **FIXE** le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 31/08/2015.  
A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits.

**2013-09-19-4- Convention de servitude alimentation en gaz naturel Impasse du Couvent : autorisation de signature à Monsieur le Maire.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'implantation d'une canalisation de gaz moyenne pression sur les parcelles communales cadastrées section AC numéros 107 et 252 (Impasse du Couvent, accès à l'Allée des Moines) afin d'alimenter en gaz les parcelles voisines, une convention de servitude a été établie entre la commune et EDF-GDF distribution.

Selon l'article 5 de cette convention, "celle-ci devait être régularisée par acte authentique devant Maître FRANTZEN-BENTEMPS, notaire à Mirecourt dans un délai maximum de 6 mois à compter de la demande qui en sera faite par l'une des parties, les frais dudit acte restant à la charge de G.D.F".

Maître FRANTZEN-BENTEMPS a transmis à la commune un projet d'acte qui permettra de réitérer cette convention par acte authentique.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer cet acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes du projet d'acte devant contenir servitudes par la commune de Monthureux-sur-Saône au profit de Gaz Réseau Distribution France, sur une propriété sise à Monthureux-sur-Saône, cadastrée section AC numéros 107 et 252 lieudit "Les Terres Rouges"
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte définitif.

**2013-09-19-5- Vente d'une parcelle communale : régularisation d'une délibération de 1972- Vente à Monsieur VOLOT.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par délibération en date du 22 septembre 1972, le Conseil Municipal acceptait de vendre à Monsieur Henri VOLOT la parcelle cadastrée section AE numéro 175 en partie, lieudit "Les Prés de la Perche", d'une contenance de 5 ares environ, pour la somme de 1 franc.

Cette vente n'ayant jamais été régularisée, Monsieur le Maire propose de vendre aux héritiers de Monsieur Henri VOLOT une surface de 5a 49ca, à détacher de la parcelle cadastrée section AE n° 175, pour la somme de 1€ (Un euro).

Les héritiers de Monsieur Henri VOLOT prennent à leur charge les frais d'intervention du géomètre afin de procéder à la division de la parcelle AE 175.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de la vente aux héritiers de Monsieur Henri VOLOT d'une parcelle de terrain d'une surface de 5a 49ca, à détacher de la parcelle cadastrée AE n°175, telle qu'elle sera numérotée par les services du Cadastre, pour la somme de 1 € (Un euro).
- **PRECISE** que les frais de géomètre seront à la charge des héritiers de Monsieur Henri VOLOT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera établi par Maître Bruno AMAND, notaire à Darney.

### **2013-09-19-6-Délégations au Maire : rapport.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

#### **Droits de préemption-décision de ne pas préempter**

a) D.I.A présentée par Maître AMAND, notaire à DARNEY concernant la parcelle cadastrée AB 348--101 Rue des Halles -bâti -Superficie totale : 3 a 42 ca.  
Prix:46 800,00 € (hors frais).

b) D.I.A présentée par Maître AMAND, notaire à DARNEY concernant les parcelles cadastrées AC 157 & 158-211 Rue du Couvent -bâti -Superficie totale : 2 258 m2.  
Prix:100 000,00 € (hors frais).

c) D.I.A présentée par Maître CHONÉ, notaire à JUSSEY concernant les parcelles cadastrées AB 105 & 355 Rue de l'Hôtel de Ville, pour 05a58 ca-Bâti-Prix : 15 000 €-Frais en sus.  
(annule la précédente D.I.A au prix de vente de 18 000 €).

#### **Acceptation des indemnités de sinistre afférentes aux divers contrats d'assurance.**

Monsieur le Maire accepte le remboursement effectué par la CIADE par chèque CIC n°4382593 du 15/07/2013 d'un montant de 1 132,61 € correspondant au sinistre occasionné par M. BALORY(choc d'un véhicule sur un candélabre place de la République).

Monsieur le Maire accepte le remboursement effectué par GROUPAMA par chèque Groupama Banque n°5284179 du 01/07/2013 d'un montant de 178,26 € correspondant au sinistre occasionné sur la vitre d'un véhicule de la commune par une débroussailleuse.

Monsieur le Maire accepte le remboursement effectué par la CIADE par chèque CIC n°9383140 du 19/09/2013 d'un montant de 11 459,59 € correspondant au sinistre occasionné lors du bal de la Foire au Boudin 2012 à la Maison Pour Tous.

#### **Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières.**

a) 1 concession délivrée au cimetière le 24/07/2013-2,5 mètres superficiels-Durée : 50 ans-Montant global : 100,00 €.

b) 1 concession délivrée au cimetière le 03/08/2013-5 mètres superficiels-Durée : 50 ans-Montant global : 150,00 €.

#### **Décision prise dans le cadre des délégations au Maire : marchés publics. (commandes à partir de 4 000 € HT et inférieures à 90 000 € H.T).**

##### **Achat de matériel.**

Acquisition d'un radar pédagogique-Société MAGSYS-BIARRITZ (64200) Montant H.T : 4 170,00 €-T.T.C : 4 987,32 €.

### Travaux.

Entreprise : FUMASOLI-70500 BETAUCOURT

Avenant n° 1 au marché en date du 25 septembre 2012.

Travaux complémentaires en périphérie de la Maison des Associations comprenant la création d'un regard sur réseau existant et la finition de voirie côté voisin (non prévus au marché d'origine).

Montant du devis de travaux supplémentaires : 2 013,00 € H.T- 2 407,55 € T.T.C.

Le montant du marché passe de 33 376,10 € HT à 35 389,10 € HT soit 42 325,37 € TTC

### Informations diverses.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la visite de sécurité ainsi que la réception organisée traditionnellement pour accueillir les forains, qui aura lieu cette année le samedi 28 septembre 2013 à 11h30, place de la république.

Il rappelle également l'inauguration de l'Episome et de la nouvelle maison de retraite le samedi 21 septembre à 10h30.

Monsieur Sylvain FLORIOT informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle passerelle a été installée au dessus du ruisseau sur le site de l'Espace Naturel Sensible du Préfontrupt.

La date d'inauguration du site sera communiquée ultérieurement, les panneaux pédagogiques seront terminés sous quinzaine.

Madame Joëlle MAIGROT informe également le Conseil Municipal que le classement des archives communales est terminé : plus aucune archive n'est entreposée au grenier, elles sont désormais classées dans la nouvelle pièce prévue à cet effet. Il serait bon que les prochaines municipalités procèdent tous les ans au classement des archives de l'année précédente, ce qui représente environ deux jours de travail pour l'archiviste du Centre de Gestion.

La restauration et reliure des registres d'état civil vont être terminées.

Le logiciel du cimetière est installé au secrétariat de mairie.

### Questions diverses.

De Madame Anne-Françoise LAURENT : les habitants de la Rue du Couvent se plaignent de la vitesse excessive des véhicules dans cette rue, que peut-on faire ? Monsieur Thierry DURAND signale aux élus que le radar pédagogique a été installé et que cela va peut-être améliorer cette situation.

De Monsieur Bernard PIERRE : combien reste t-il de parcelles à vendre au lotissement "Devant le Bois" ? : sur les 8 parcelles (non comprise la parcelle cédée à Vosgelis), 2 ont été vendues, la 3<sup>ème</sup> vient d'être réservée et une option a été mise sur d'autres parcelles.

De Madame Joëlle MAIGROT : dans le cadre des transports scolaires, le Conseil Général va désormais facturer aux communes le transport des enfants de maternelle et primaire. Cela représente un coût de 160 € par enfant.

Les parents d'un enfant scolarisé à Monthureux-sur-Saône souhaitent connaître la position de la commune dans le cas suivant : cet enfant prendrait le transport scolaire uniquement le vendredi soir afin de se rendre chez sa nourrice domiciliée à Saint Julien : après renseignements pris auprès du Conseil Général, la commune devrait tout de même payer la somme de 160 € pour cet enfant.

Les élus donnent un avis favorable si la commune procède à la refacturation de ces frais aux parents de l'enfant.

**Questions du public :**

D'une administrée domiciliée Rue de la Courtille : l'éclairage public est inexistant dans cette rue.

Monsieur le Maire lui indique qu'un devis sera effectué avant d'étudier la question.

Monsieur Thierry DURAND, Adjoint responsable des travaux sur la commune, précise que cela représente des travaux assez conséquents (enfouissement) et que le Syndicat d'électrification a déjà établi son planning pour l'année 2014 : ceci sera à étudier ultérieurement.

Ce serait utile de remettre des rambardes le long de la Côte Fleurie qui est souvent empruntée par les habitants de la commune.

Plus de questions diverses.

La séance est levée à 22h30.